

ARTICLE DE PRESSE :
LE BIOT

Covid-19 : les mesures prises par la mairie.

Si la mairie est fermée au public, les services s'organisent pour rester joignables et répondre aux demandes des habitants. Durant la crise sanitaire liée au Covid-19, la mairie de le Biot est fermée au public jusqu'à nouvel ordre afin de préserver le personnel communal et les habitants. Accueil téléphonique du secrétariat de la mairie : le lundi, le mardi, le jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h au 04.50.72.12.06

Le maire indique que tout est mis en œuvre afin d'assurer le maximum la continuité du service public dans la mesure des moyens disponibles et des effectifs réduits.

Depuis le 16 mars, Hélène FÉNOL conseillère Municipale est joignable au 06.42.51.76.26 pour toutes informations sur le Covid-19, elle coordonne la prise de contacts par téléphone ou par courrier auprès des personnes identifiées ainsi que la mise en place d'un réseau solidaire à l'échelle des quartiers.

Les élus et les volontaires sont disponibles pour effectuer les achats de première nécessité pour les habitants en difficulté qui doivent se faire connaître auprès de l'accueil de la mairie.

« Durant cette période exceptionnelle de confinement obligatoire, il faut que nous soyons tous solidaires. La mairie met tout en œuvre pour répondre aux demandes.

Le Maire est joignable à tout moment, tous les jours au : 06.50.01.72.22

